



Parcelle du projet

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

<b>Etabli par :</b>  <b>LES ARCHITECTES DE L'ÉPERON</b> <small>MI DE L'ÉPERON</small> <small>52 RUE FOND GÉNÉRESE L'ÉPERON 97435 SAINT-GILLES LES HAUTS T. 0262 55 45 15 AGENCE@ARCHI-ÉPERON.COM WWW.ARCHI-ÉPERON.COM</small>	<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>FONCIERE DE TERRE ROUGE</b> <small>160 Chemin Frédéline 97410 Saint Pierre</small>	N° de dossier : 282 N° d'affaire : ARC/18-03-01	<b>PC.ICPE</b>	<b>Dossier Spécifique ICPE</b> <b>Plan de repérage</b>			N° pièce : <b>PC.ICPE.1</b>
	<b>Opération :</b> <b>Station Service RN2</b> <small>Terre Rouge 97410 Saint Pierre</small>	Dessiné par : VN Vérifié par : HP		Date : <b>23/03/2023</b>	Indices :	Ech. : <b>1 / 25 000</b>	